



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

44<sup>e</sup> LÉGISLATURE, 1<sup>re</sup> SESSION

---

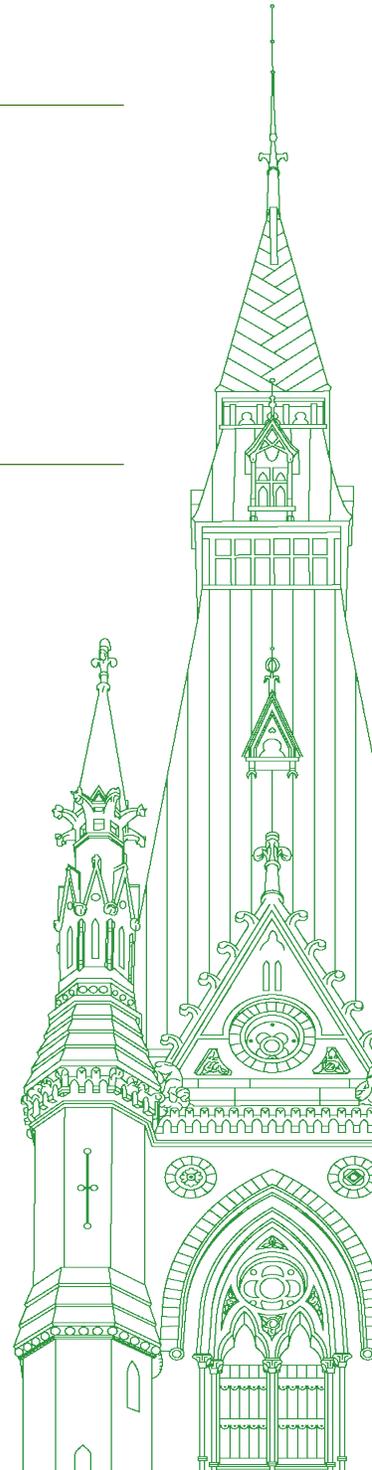
# Comité permanent des affaires autochtones et du Nord

TÉMOIGNAGES

**NUMÉRO 073**

Le mardi 26 septembre 2023

---





## Comité permanent des affaires autochtones et du Nord

Le mardi 26 septembre 2023

• (1620)

[Traduction]

**La greffière du Comité (Mme Vanessa Davies):** Distingués membres du Comité, je constate qu'il y a quorum. La séance est ouverte.

Je dois d'abord informer les membres que la greffière du Comité ne peut recevoir que des motions pour l'élection à la présidence. Elle ne peut recevoir aucune autre motion, entendre des rappels au Règlement ou participer au débat.

Nous allons maintenant procéder à l'élection de la présidence. Conformément à l'article 106(2) du Règlement, le président du Comité doit être membre du parti ministériel.

Je suis prête à recevoir les motions pour la présidence. Y en a-t-il?

Monsieur Battiste, allez-y.

**M. Jaime Battiste (Sydney—Victoria, Lib.):** Je voudrais proposer John Aldag à la présidence.

**La greffière:** M. Battiste propose que M. Aldag soit élu président du Comité.

Y a-t-il d'autres motions?

S'il n'y en a pas, plaît-il au Comité d'adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

**Des députés:** Bravo!

**Le président (M. John Aldag (Cloverdale—Langley City, Lib.):** Chers collègues, je vous remercie de votre soutien.

Il y a un sujet dont je dois discuter avec la greffière. Elle a demandé à ce qu'il soit traité aujourd'hui. Nous allons suspendre la séance un moment. Nous parlerons de ce sujet lorsque nous reprendrons nos travaux. Le plan est donc d'ajourner la séance d'aujourd'hui, puis de vous faire parvenir un avis de motion pour la réunion de jeudi avec les points qui devront être débattus à ce moment-là. Si vous voulez bien patienter, nous allons suspendre la séance. Nous reprendrons dans un instant.

Maintenant que nous avons repris nos travaux, je souhaite à tous la bienvenue à cette 73<sup>e</sup> réunion du Comité permanent des affaires autochtones et du Nord de la Chambre des communes. Je reconnais que nous nous réunissons sur le territoire non cédé du peuple algonquin Anishinabe.

Je vais vous faire part de l'affaire urgente dont nous devons traiter.

On a porté à mon attention que, par inadvertance, un rapport réadopté le 21 novembre 2022 n'a pas été présenté. Il s'agissait d'une

motion de Mme Gill. La réponse du gouvernement à ce rapport n'a donc pas été demandée.

Le rapport du Comité permanent des affaires autochtones et du Nord intitulé *La sécurité alimentaire dans les communautés nordiques et isolées : Garantir à tous l'accès équitable à des aliments sains en quantité suffisante* a initialement été déposé le 16 juin 2021, lors de la 43<sup>e</sup> législature, mais comme des élections ont été déclenchées cette année-là, le gouvernement n'a jamais fourni de réponse. En novembre dernier, le Comité a réadopté le rapport à l'unanimité, avec l'intention de demander une réponse du gouvernement.

C'est le seul sujet à l'ordre du jour. Je voulais simplement faire le point sur la situation. Je vous informe que je présenterai le rapport dès que possible. L'intention est de le présenter au cours des Affaires courantes demain à la Chambre, ce qui déclenchera la demande de réponse qui aurait dû être signifiée, mais qui ne l'a jamais été.

C'est la seule chose à l'ordre du jour.

Monsieur Zimmer, nous vous écoutons.

**M. Bob Zimmer (Prince George—Peace River—Northern Rockies, PCC):** Si nous allons aborder les travaux du Comité maintenant, c'est très bien. J'aimerais simplement être le premier à prendre la parole une fois que nous aurons réglé cette question.

**Le président:** Ce que je vous ai dit était à titre informatif seulement. Il n'y a rien à faire de plus.

Poursuivez, monsieur Zimmer.

**M. Bob Zimmer:** Monsieur Aldag, soyez le bienvenu. Merci d'avoir accepté d'être notre président.

Je propose que jeudi, au lieu de réunir l'ensemble du Comité, nous ne réunissions que le sous-comité. Cela a bien fonctionné par le passé. Il n'est certainement pas nécessaire d'être tous présents si les décisions peuvent être prises avec les seuls vice-présidents.

• (1625)

**Le président:** M. Schmale a également attiré mon attention sur ce point. J'en parlerai à la greffière.

Il y a un certain nombre de points que nous devons examiner pour établir notre plan de travail pour la session d'automne. Je dois décider si nous le ferons au sein du sous-comité ou avec le Comité en entier.

Nous essaierons de publier l'avis de motion durant la journée, et cette information s'y trouvera. J'aimerais en parler à Mme Gill, l'autre vice-présidente. Je vous conseille donc d'attendre l'avis de motion, mais je prends note de votre observation.

**M. Bob Zimmer:** Il s'agissait en fait d'une motion.

**Le président:** Ah bon? Je n'avais pas réalisé que c'en était une.

**M. Bob Zimmer:** Si nous voulons avoir cette discussion informelle et que cela suffit aux vice-présidents, faites-moi signe et je serai d'accord pour retirer ma motion.

**Le président:** Je serai heureux de prendre cela comme une motion ou comme la volonté du Comité.

**M. Bob Zimmer:** Voulez-vous appuyer la motion?

**M. Jaime Battiste:** Jeudi, nous nous réunirons en sous-comité. Nous sommes d'accord. Nous pouvons nous mettre d'accord par consensus ou mettre cela aux voix.

**Le président:** Nous allons demander à Mme Idlout si elle est d'accord pour la tenue d'une réunion jeudi. Elle a donné son accord, donc l'avis sera publié.

Je vous remercie. Je me réjouis à l'idée de travailler avec vous tous. D'après ce que j'ai vu, il s'agit d'un groupe très collégial...

**M. Bob Zimmer:** Par souci de clarté, je ne me souviens pas de la tenue de la mise aux voix. Avons-nous simplement décidé de tenir une réunion du sous-comité à la place?

**Le président:** Nous considérons qu'il y a consentement unanime.

**M. Bob Zimmer:** D'accord, cela me convient.

**Le président:** Sur ce, chers collègues, la séance est levée.

---







Publié en conformité de l'autorité  
du Président de la Chambre des communes

---

### PERMISSION DU PRÉSIDENT

---

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

---

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :  
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of  
the House of Commons

---

### SPEAKER'S PERMISSION

---

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

---

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>